

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2023

Objet :

CDG 34
CONVENTION PÔLE
MEDECINE PREVENTIVE

N° : D - 2023 - 09 - 06 - 05

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, René COUSIN, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Thierry CELMA à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Béatrice RIERA, Mme Solène PELLE à M. Julien RIBES, M. Didier MONTIER à M. Yann RAMIREZ.

Absents : MM. Julien PUJOL, Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Myriam AGUILA

Début de séance : 18h30

Le renouvellement de la Convention du Pôle de médecine préventive avec le CDG 34 a pour objectif d'optimiser le fonctionnement du pôle médecine préventive en améliorant le service rendu aux entités adhérentes.

Monsieur le Maire présente donc la proposition de la nouvelle convention ci-annexée qui définit les modalités d'intervention du pôle médecine préventive en précisant les moyens mis à disposition, les rythmes des visites et leurs coûts de revient pour l'adhérent.

La durée de la convention est de 3 ans et prend effet au 1^{er} Janvier 2023.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Par 21 voix pour dont 5 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, APPROUVE les termes de la convention ci-annexée présentée.

AUTORISE M. le Maire à la signer avec M. Le Président du CDG34 et, CHARGE M. le Maire de transmettre la présente décision aux services préfectoraux.

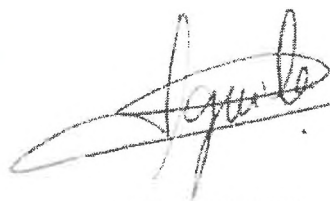
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le **15 SEP. 2023**
ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_005-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **13 SEP. 2023**
Et publication ou notification
Du **15 SEP. 2023**
Le Maire :


Myriam AGUILA



Jean-François GUIBBERT

